



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

Soixante-quatorzième session  
Deuxième Commission

## Organisation des travaux de la Deuxième Commission

### Note du Secrétariat

#### Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Deuxième Commission seront indiquées dans la note du Secrétariat ([A/C.2/74/1](#)). On trouvera des informations d'ordre général sur ces questions dans la liste annotée ([A/74/100](#) et [A/74/100/Add.1](#)).

#### Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de la décision 73/544 de l'Assemblée générale relative au programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quatorzième session, dans lequel l'Assemblée a invité le Bureau à tenir compte du calendrier provisoire des travaux de la Commission, qui figure dans le document [A/C.2/73/CRP.1](#), de l'ordre du jour provisoire de cette même session ([A/74/150](#)) et de la documentation disponible. Le nombre de séances proposé pour le débat général sur les questions renvoyées à la Commission est dicté par l'expérience.

#### Liste des documents

3. On retiendra que l'additif à la présente note, à paraître ([A/C.2/74/L.1/Add.1](#)), contiendra la liste des documents présentés au titre des différents points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission.

#### Interventions des délégations

4. La liste des orateurs et des oratrices pour le débat général et les débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour sera ouverte le mercredi 25 septembre 2019. Dans sa décision 65/530, l'Assemblée générale a choisi de maintenir, au cours du débat général de la Deuxième Commission, les limites de temps de parole en vigueur, qui sont de sept minutes pour les États Membres s'exprimant en leur nom propre et de dix minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe d'États. Elle a décidé également de maintenir, selon qu'il conviendra, au cours des débats consacrés aux différents points de l'ordre du jour, les limites de temps de parole en vigueur, qui sont



de cinq minutes pour les États Membres s'exprimant en leur nom propre et de sept minutes pour les délégations parlant au nom d'un groupe d'États.

#### **Services de conférence et dispositions concernant les séances**

5. Sauf indication contraire, les séances de la Deuxième Commission se tiendront à 10 heures et à 15 heures dans la salle de conférence 2. L'Assemblée générale souligne que la ponctualité revêt la plus haute importance pour assurer le déroulement efficace et méthodique des travaux et permettre à l'Organisation de réaliser des économies. À cet égard, il ne devrait plus nécessaire qu'au moins le quart des membres de la Commission soient présents pour qu'une séance puisse être déclarée ouverte et que les débats puissent avoir lieu.

#### **Consultations**

6. Suivant la pratique établie, les consultations serviront à formuler des observations générales sur les propositions et à les adopter *ad referendum*. Tous les travaux de rédaction s'effectueront dans le cadre de consultations informelles (sans interprétation ni autres services), sous la direction des facilitatrices et facilitateurs désignés.

#### **Rapport du Conseil économique et social**

7. À l'alinéa c) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe à sa résolution [58/316](#), l'Assemblée générale a décidé que la question intitulée « Rapport du Conseil économique et social » serait intégralement examinée en séance plénière. Le Bureau a précisé que les sections du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées par la commission compétente, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir [A/59/250/Add.1](#), par. 4).

#### **Clôture des travaux de la Commission**

8. Étant donné le nombre des séances allouées à la Deuxième Commission, il est proposé que celle-ci fixe au 27 novembre 2019 la date d'achèvement de ses travaux.

## Annexe

### Projet de programme de travail de la Deuxième Commission<sup>1</sup>

#### Mercredi 2 octobre 2019

10 heures

Séance d'organisation

#### Semaine du 7 au 11 octobre 2019

##### Lundi 7 octobre

10 heures-13 heures

Discours liminaire

Ouverture du débat général

15 heures-18 heures

Débat général (*suite*)

##### Mardi 8 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Débat général (*suite et fin*)

##### Jeudi 10 octobre

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

Examen conjoint des points suivants :

#### Point 17 : Questions de politique macroéconomique :

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Produits de base
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable

#### Point 18 : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

---

<sup>1</sup> Les numéros attribués aux points de l'ordre du jour figurant dans le présent projet de programme de travail sont ceux de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale (A/74/150).

**Vendredi 11 octobre**

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

**Point 24 : Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition**

**Semaine du 14 au 18 octobre 2019**

**Lundi 14 octobre**

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

**Point 19 : Développement durable :**

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**
- c) **Réduction des risques de catastrophe**
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**
- f) **Convention sur la diversité biologique**
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**
- h) **L'éducation au service du développement durable**
- i) **Harmonie avec la nature**
- j) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable**
- k) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière**
- l) **Développement durable dans les régions montagneuses**

**Mardi 15 octobre**

10 heures-13 heures

**Point 19 : Développement durable [y compris les alinéas a) à l)] (suite et fin)**

15 heures-18 heures

Réunion conjointe avec le Conseil économique et social<sup>2</sup>

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre du point 24

---

<sup>2</sup> Une note de cadrage sera publiée sur le site Web de la Commission ([www.un.org/en/ga/second/74/events.shtml](http://www.un.org/en/ga/second/74/events.shtml)).

**Mercredi 16 octobre**

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

**Point 22 : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :**

- a) **Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)**
- b) **Participation des femmes au développement**
- c) **Mise en valeur des ressources humaines**
- d) **Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre du point 17 et de ses alinéas a) à c)

**Jeudi 17 octobre**

10 heures-13 heures

**Point 20 : Mondialisation et interdépendance :**

- a) **Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance**
- b) **Science, technologie et innovation au service du développement durable**
- c) **Culture et développement durable**
- d) **Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire**

15 heures-18 heures

Manifestation parallèle<sup>2</sup>

**Vendredi 18 octobre**

10 heures-13 heures

**Point 16 : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable**

15 heures-18 heures

**Point 21 : Groupes de pays en situation particulière :**

- a) **Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**
- b) **Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre du point 22 et de ses alinéas a) à d)

## **Semaine du 21 au 25 octobre 2019**

### **Lundi 21 octobre**

10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures

#### **Point 23 : Activités opérationnelles de développement :**

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

**b) Coopération Sud-Sud pour le développement**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre des alinéas d) à f) du point 17, du point 18 et des alinéas a) à d) du point 20

### **Mardi 22 octobre**

10 heures-13 heures

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales<sup>2</sup>

15 heures-18 heures

**Point 62 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre du point 16 et des alinéas a) et b) du point 21

### **Mercredi 23 octobre**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre des alinéas a) à f) du point 19 et des alinéas a) et b) du point 23

### **Jeudi 24 octobre**

10 heures-13 heures

Manifestation parallèle<sup>2</sup>

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre du point 62

## **Semaine du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019**

### **Lundi 28 octobre**

15 heures : heure limite pour le dépôt des projets de texte au titre des alinéas g) à l) du point 19

### **Semaine du 4 au 8 novembre 2019<sup>3</sup>**

#### **Mardi 5 novembre**

10 heures-13 heures

Présentation de projets de texte et décisions les concernant<sup>4</sup>

### **Semaine du 11 au 15 novembre 2019**

#### **Jeudi 14 novembre**

10 heures-13 heures

Décisions relatives aux projets de texte<sup>4</sup>

### **Semaine du 18 au 22 novembre 2019**

#### **Mardi 19 novembre**

10 heures-13 heures

Décisions relatives aux projets de texte<sup>4</sup>

#### **Jeudi 21 novembre**

10 heures-13 heures

Décisions relatives aux projets de texte<sup>4</sup>

### **Semaine du 25 au 29 novembre 2019**

#### **Mardi 26 novembre**

10 heures-13 heures

##### **Point 138 : Planification des programmes**

Décisions relatives aux projets de texte<sup>4</sup>

#### **Mercredi 27 novembre**

15 heures-18 heures

##### **Point 123 : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

Décisions relatives aux projets de texte<sup>4</sup>

Clôture des travaux de la Deuxième Commission

---

---

<sup>3</sup> La Conférence des Nations Unies de 2019 pour les annonces de contributions aux activités de développement se tiendra le lundi 4 novembre 2019.

<sup>4</sup> Les séances de la Commission pendant lesquelles des projets de texte seront présentés et sur lesquels la Commission sera invitée à se prononcer sont programmées à titre préliminaire et seront convoquées ou reportées en fonction de la documentation disponible.